



Paris, le 26 mai 2021

MODALITES DE TENUE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2021 ET MISE A DISPOSITION DE SES DOCUMENTS PREPARATOIRES

Dans le contexte de l'épidémie de coronavirus (Covid-19), et conformément aux dispositions du décret n°2021-255 du 9 mars 2021 prorogeant la durée d'application de l'ordonnance n°2020-321 du 25 mars 2020 portant notamment adaptation des règles de réunion et de délibération des assemblées et organes dirigeants des personnes morales en raison de l'épidémie de Covid-19, ADOMOS informe ses actionnaires que son **assemblée générale ordinaire se tiendra exceptionnellement à « huis clos », hors la présence physique des actionnaires, le mercredi 30 juin 2021 à 14h au 243 boulevard Saint-Germain, 75007 Paris.**

Lors de cette assemblée, il sera notamment proposé aux actionnaires de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Conseil d'administration sur la gestion de la Société au cours de l'exercice 2020 ;
- Lecture des rapports du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020, sur les conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce et sur le gouvernement d'entreprise ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et du montant global des charges et dépenses visées au 4 de l'article 39 du Code général des impôts ; Quitus aux administrateurs ;
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;
- Approbation des conventions réglementées visées à l'article L.225-38 du Code de commerce ;
- Autorisation à donner au Conseil d'administration dans le cadre d'un nouveau programme d'achat par la Société de ses propres actions ;
- Ratification de la cooptation de Monsieur Franck ROSSET en qualité d'administrateur en remplacement de Monsieur William BITAN, démissionnaire ;
- Prise d'acte de la cessation des fonctions d'administrateur de Madame Jeanne-Marie ROSSET ;
- Questions diverses ;
- Pouvoirs.

Les documents préparatoires et renseignements relatifs à cette Assemblée seront consultables sur le site Internet d'ADOMOS et tenus à la disposition ou communiqués aux actionnaires dans les conditions et délais prévus par les dispositions légales et réglementaires applicables.

Les modalités de tenue de l'assemblée générale étant susceptibles d'évoluer en fonction des impératifs sanitaires et/ou des dispositions légales réglementaires, les actionnaires sont invités à consulter régulièrement la rubrique dédiée à l'information des investisseurs de la Société : <https://www.adomos.com/bourse>, qui comporte les documents prévus à l'article R.225-73-1.

Adomos (ALADO, code ISIN FR0013247244), est un intervenant majeur de la distribution par Internet d'immobilier d'investissement locatif à destination du particulier. www.adomos.com

Contact : adomos@adomos.com

CapValue : info@capvalue.fr